

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU DROIT IMMOBILIER

Jeudi 22 et vendredi 23 février 2018
à METZ - Hôtel de Région

jusqu'à 12 heures validées



Renseignements et inscriptions :

ERAGE

Maison de l'Avocat - 4 Rue de la Garde - 57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82 - Fax : 03 83 37 19 95
lorraine-metz@erage.eu

Date limite d'inscription : le 16 février 2018

Coordinateur : M. Jean Pierre DUMUR

Expert agréé par la Cour de cassation,
Expert Cour d'Appel et Cour Administrative d'Appel de Nancy

Objectif de la formation Actualiser ses connaissances en un minimum de temps sur les aspects juridiques, urbanistiques, contractuels et fiscaux essentiels du droit immobilier.

Public avocats, notaires, experts, administrateurs de biens, experts comptables, gestionnaires de patrimoine immobilier.

Prérequis Connaissances de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Lieu de la formation

Maison de la Région Place Gabriel HOCQUARD – 57000 METZ (Salle des délibérations)

Parking le plus proche

Parking Théâtre Comédie - Parking souterrain - Place de la Comédie - Tél. : 03 87 30 44 56

Jeudi 22 février 2018

9h00 – 9h15 Accueil et café

9h15-10h45 Le droit des rapports locatifs : l'actualité législative et jurisprudentielle des baux d'habitation

*Me Nicolas DAMAS, avocat au Barreau de Metz
Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Nancy*

10h45-11h00 Pause

11h00-12h30 : Le droit des rapports locatifs : l'actualité législative des baux commerciaux

*M. Jean-Pierre DUMUR, Expert agréé par la Cour de cassation,
Expert Cour d'Appel et Cour Administrative d'Appel de Nancy*

12h30 Déjeuner libre

14h15-15h45 La copropriété et l'administration des immeubles

Me Agnès LEBATTEUX, avocat au Barreau de Paris

15h45 - 16h00 Pause

16h15-17h45 La réforme du droit des obligations appliquée aux contrats immobiliers

Me Françoise AUQUE, Professeur émérite à l'Université de Lille 2, avocat honoraire du Barreau de Paris.

En option (Nombre de places limitées)

18h00 : Visite de l'Hôtel de Région (gratuite, nombre de places limitées)

20h00 : Dîner au Restaurant Le Pampre, 31 Place de Chambre à Metz
Menu boissons comprises : 50 €/pers

Vendredi 23 février 2018

9h00 – 9h15	Accueil et café
9h15-10h45	Responsabilité des constructeurs et assurance construction : actualité jurisprudentielle <i>Me Laurent KARILA, Avocat au Barreau de Paris</i>
10h45-11h00	Pause
11h00-12h30 :	Fiscalité immobilière <i>Me Caroline CTORZA, Avocate au Barreau de Strasbourg</i>
12h30	Déjeuner libre
14h15-15h45	Urbanisme et aménagement <i>Me David GILLIG, Avocat au Barreau de Strasbourg</i>
15h45 - 16h00	Pause
16h15-17h45	Revue jurisprudentielle du droit des baux commerciaux <i>M. Jean-Pierre DUMUR, Expert agréé par la Cour de cassation, Expert Cour d'Appel et Cour Administrative d'Appel de Nancy</i>

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Spécialisations : Droit immobilier, Droit fiscal

Niveaux : 3. Expertise et 4. Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Se loger à Metz www.tourisme-metz.com / www.booking.com / www.airbnb.com

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si les listes de présence ont été émargées lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées : www.erage.eu

Bulletin d'inscription

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessous, **avant le 16 février 2018**
accompagné du règlement, par chèque libellé à l'ordre de l'ERAGE (1 chèque et 1 bulletin par avocat.)

ERAGE Délégation Lorraine-Metz

Maison de l'Avocat, 4 rue de la Garde – 57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82 - Fax : 03 83 37 19 95 - lorraine-metz@erage.eu

Les états généraux du droit immobilier - 22 et 23/02/2018

NOM

Prénom

Adresse de facturation

Cabinet ou structure Barreau.....

N° Voie :

CP VILLE

Tél. Fax

Mobile : Courriel

Jeune Barreau, date de prestation de serment :

Profession : avocat libéral avocat salarié magistrat autre, précisez

TARIFS

Droits d'inscription

Jeudi 22 février 2018 :

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : .. 150 € / jour

&

Vendredi 23 février 2018 :

Avocat et autre public : 210 € / jour

ou Avocat de moins de 2 ans d'activité : . 150 € / jour

En option

• Jeudi 18h00 - Visite de l'Hôtel de région gratuit
Nombre de personnes

• Dîner (repas + boissons) : 50 € / pers.
Nombre de personnes

J'accepte les conditions
générales voir le programme
détaillé sur le site Internet
de l'ERAGE.

Total formation :

.....

Total options :

.....

Montant total à régler :

..... €

Date, signature et
cachet du cabinet :